

Conditions générales de participation

Modalités d'inscriptions

Lors de son inscription l'entreprise acte avoir pris connaissance des conditions générales et de l'engagement de ces conditions :

- **Organisation :**

La gestion de crise est organisée par la CCI Bourgogne Franche-Comté, ci-dessous nommée « Organisateur » et se déroulera à Besançon (dans les locaux de la CCI, 46 Avenue Villarceau), le mercredi 18 mars 2020 de 08 heures 30 à 17 heures.

En cas d'événement indépendant de sa volonté ou de force majeure, l'organisateur pourra à son choix, changer les dates ou le lieu de cet événement ou l'annuler après en avoir avisé les participants.

- **Inscription :**

L'inscription ne sera définitive qu'après acceptation de celle-ci par l'Organisateur. Sous réserve d'un minimum d'inscrits de 8 personnes.

Tarif 300 € HT / personne

- **Paiement :**

Dès réception du bulletin d'inscription, l'Organisateur facturera l'entreprise. Le règlement se fera par chèque ou virement bancaire, et validera l'inscription définitive.

Il ne pourra donner lieu à aucun remboursement de quelque somme que ce soit.

Pour tout retard de paiement (*date limite 01/03/2020*), l'inscription sera annulée.

- **Droit à l'image :**

Les participants autorisent, en s'inscrivant à la manifestation, l'Organisateur à utiliser le cas échéant leur image dans le cadre strict de la promotion et l'organisation des événements de la CCI BFC.

- **Gestion des emails :**

Les participants autorisent, en s'inscrivant à la manifestation, l'Organisateur à utiliser leurs adresses mail à des fins d'informations.

Ces données permettront d'informer les participants des événements à venir et de recevoir des informations par email (newsletter ou emails dédiés à la communication sur l'évènement).

- **Assurance :**

Tout participant devra justifier, sur éventuelle demande, d'une assurance garantissant sa responsabilité civile, ainsi que l'ensemble des dommages dont il pourrait être tenu responsable et notamment : vol, incendie, dégradation, destruction de tout matériel ou installation.

- **Clause attributive de compétence :**

Les litiges non résolus à l'amiable pourront être portés devant le Tribunal de Commerce de Besançon (France) uniquement.